

Les discriminations

« Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques à raison de leur **origine (=racisme)**, de leur **sexe (=sexisme)**, de leur **situation de famille**, de leur **grossesse (=sexisme)**, de leur **apparence physique**, de leur **patronyme(=racisme)**, de leur **état de santé**, de leur **handicap**, de leurs **caractéristiques génétiques**, de leurs **mœurs**, de leur **orientation sexuelle (=homophobie)**, de leur **âge**, de leurs **opinions politiques**, de leurs **activités syndicales**, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une **ethnie**, une **nation**, une **race** ou une **religion déterminée.**»

Source : Code pénal

A. Travail sur les articles de presse

- a- Qui est victime des discriminations ?
- b- Qui est l'auteur des discriminations ?
- c- Quelles en sont les conséquences pour la victime ?
- d- De quel type de discrimination s'agit-il ? (aide toi des mots en gras dans la définition de la discrimination selon le Code Pénal)
- e- Résume avec tes mots la situation décrite dans l'article en 5 lignes

Choisi une caricature qui évoque le même type de discrimination que celle évoquée dans ton article

B. Travail sur une caricature

- f- Décris la caricature
- g- Explique la caricature (= qu'est ce que le dessinateur à voulu montrer, à voulu dire ou dénoncer)

C. La loi face aux discriminations

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789)

Art 1 : Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.

Loi Pleven, 1er juillet 1972

Art. 1. Ceux qui, soit par des discours, cris ou menaces proférés dans des lieux publics, soit par des écrits, dessins ou tout autre support de l'écrit, de la parole ou de l'image vendus ou distribués auront provoqué à la discrimination, la haine, la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée, seront punis d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 2 000 à 300 000 Francs ou de l'une de ces deux peines.

Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948

Art2. Chacun peut [bénéficier] de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

- h- Quelle est la peine envisagée pour les personnes qui sont à l'origine de discrimination ?
- i- Quelles sont les deux valeurs fondamentales qui sont affirmées dans la déclaration de l'homme et du citoyen ?

D. Lutter contre les discriminations : refuser les étiquettes

Objectif : réaliser un clip en stop motion qui met en avant que les discriminations viennent souvent des préjugés que les personnes ont sur d'autres. (voir fiche spécifique)